



**MAIRIE DE GRAMONT**

**BULLETIN  
D'INFORMATIONS N°34**



**DECEMBRE 2024**

**Le mot du Maire :**

Encore une année qui s'achève avec ses motifs de déception ou de satisfaction selon les objectifs que chacun s'est donnés.

Le conseil municipal a pour sa part continué d'œuvrer pour les intérêts de la commune et les dossiers, depuis longtemps entrepris finissent par voir le jour.

L'année qui arrive devrait en être le point d'orgue dans de nombreux secteurs.

Il n'est jamais facile de mener plusieurs projets de front et la multiplicité des exigences des services de l'état ne contribue pas à en raccourcir les délais.

Mais la plupart d'entre eux sont en très bonne voie.

L'adressage est terminé, toutes les plaques sont posées, à quelques exceptions près, et la Base d'Adresse Nationale, qui peut être consultée par tous, est à jour.

Les noms de lieux-dit ont été conservés, contrairement à certaines rumeurs, et ils peuvent continuer à être utilisés en complément de la nouvelle adresse postale.

La rénovation de la couverture de la Mairie reste un point important pour l'année qui vient. Les entreprises de couverture sont débordées par les travaux de réparation consécutifs à la tempête de juin de l'année passée.

Et puis l'enquête d'utilité publique suite à l'instruction du PLUI débutera en début d'année avec pour chacune et chacun, l'opportunité de manifester son opinion sur le projet.

Pour Gramont, notre vigilance ne doit pas cesser mais nos souhaits ont été intégrés.

Enfin, j'ai participé comme chaque année lorsque je le peux, au congrès des Maires de France, réunion toujours intéressante, même si, cette année les ministres y ayant participé, ne sont plus en poste.

Il faut espérer que la situation politique de notre pays se stabilise.

Je ne serais pas plus bavard mais je vous rappelle que toutes les délibérations et tous les Procès-verbaux de conseils municipaux sont en ligne sur le site de Gramont : [www.gramont.fr](http://www.gramont.fr)

Je termine en vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année entre amis ou en famille et vous donne rendez-vous l'année prochaine.

Toujours bien sincèrement

Claude TRIFFAULT



\* Invitation aux vœux du Maire \*

Cette année la cérémonie des vœux aura lieu le: samedi 11 janvier à 15h 00  
à la salle des fêtes de Gramont

**Vous êtes cordialement invités à y participer !**

## **Informations générales**



### **La commune pense à ses anciens :**

Depuis plusieurs années, la commune offre un panier garni à tous ceux d'entre eux qui ne peuvent plus se déplacer. Le traditionnel panier gourmand sera de retour cette année. Il sera distribué dans les jours qui viennent.

### **Fermeture du réseau de communications en cuivre**

Pendant plus de 50 ans, le réseau cuivre filaire a accompagné les gramontois dans leurs communications. D'abord, réservé à la téléphonie fixe, il a ensuite permis la généralisation de l'internet haut débit, grâce à l'ADSL. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique.

Le chantier de fermeture du réseau cuivre s'effectue par lots de communes et doit s'échelonner jusqu'en 2030. Au plan national, l'ensemble des lignes devraient être définitivement fermé fin 2030. A partir de janvier 2026, il ne sera plus possible de souscrire un nouvel abonnement ADSL. Pour le service téléphonique accessible avec un téléphone directement relié à la prise en T sans box, la fermeture commerciale a déjà eu lieu et il n'est plus possible d'ouvrir une nouvelle ligne. Afin d'anticiper la coupure des accès, il est impératif que les abonnés sur le réseau cuivre n'attendent pas le dernier moment pour migrer vers la fibre optique (ou d'autres technologies alternatives).

Vous trouverez plus d'informations sur le site : [www.gramont.fr](http://www.gramont.fr)

### **EDF GOLFECH**

🕒 EDF Golfech a annoncé la levée de son Plan Rigueur Sûreté, qui avait été instauré en 2019 suite à une baisse du niveau de sûreté en-dessous de la moyenne nationale des centrales nucléaires et à un accident de niveau INES 2 en 2019.

🕒 En parallèle de ce Plan Rigueur Sûreté, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) avait mis en place un suivi rapproché de la centrale nucléaire (plus de contrôle, plus d'inspections).

🕒 La levée de ce Plan Rigueur Sûreté a été décidé suite à l'atteinte durable d'objectifs de sûreté, permis par la mise en place de plan d'actions internes, avec un redressement visible dès 2021.

🕒 L'Autorité de Sûreté Nucléaire atteste que le niveau de sûreté de la centrale nucléaire est de nouveau dans la moyenne nationale.

🕒 L'Association Mondiale des Exploitants Nucléaires (WANO en anglais) a fait intervenir un collège de 40 experts en mars 2024. Ce collège a validé une nette amélioration de la sûreté par rapport à 2020.

🕒 L'Autorité de Sûreté Nucléaire a arrêté son suivi rapproché en septembre 2024.

### **Gestion du cimetière :**

Il a été fait un relevé des sépultures qui n'ont pas de noms. Les pierres tombales sont alors enlevées afin de faire de la place pour de nouvelles tombes. La végétalisation du cimetière va remplacer petit à petit le gravillon (ceci suite à l'interdiction d'utiliser les désherbants)

### **Construction d'un appartement à l'ancienne école :**

Le permis est obtenu et l'appel d'offre est lancé. La réalisation va se faire en 2025.

### **Recensement :**

Celui-ci aura lieu du 16 janvier au 15 février. C'est Mme Guyon Hélène qui supervisera celui-ci. Pour rappel il pourra se faire sur internet sinon Mme Guyon pourra se rendre directement chez les personnes qui le désireront.

### **Incivilités autour des Poubelles :**

Suite au constat de l'augmentation importante des incivilités par des dépôts de poubelles sauvages il a été décidé en conseil municipal de mettre en place des caméras de surveillance en se basant sur la légalité d'un tel dispositif. Nous espérons que cela permettra que les quelques personnes qui font n'importe quoi arrêtent dans les plus bref délais.

### **Limitation de la vitesse dans le hameau de Latroque**

Des travaux et une signalisation adaptée ont été faits dans le Hameau.



## **ENVIRONNEMENT**

### **Le tri des déchets alimentaires progresse**

La loi AGECE (Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire) impose depuis le 1er janvier 2024 le tri à la source des déchets alimentaires pour les valoriser en compost ou en biogaz . Il s'agit d'une véritable opportunité pour réduire le poids de nos ordures ménagères. En effet, les déchets alimentaires représentent 40 % de notre poubelle grise soit près de 3 000 tonnes à l'échelle du syndicat. En outre, mettre en oeuvre le tri à la source de ces biodéchets permet de capter leur valeur agronomique et énergétique dans une logique d'économie circulaire et, sur un plan financier, de limiter la hausse des coûts du service public de collecte des déchets. Selon le type d'habitat, [compostage individuel en bac](#), [compostage partagé](#) ou [collecte en Points d'Apport Volontaire \(P.A.V.\)](#) sont les trois solutions proposées par le Smeem aux ménages pour répondre à ces enjeux, en plus des pratiques traditionnelles (poules, compostage en tas, etc.).

Pour tous les ménages disposant d'un **espace extérieur privatif** et jetant encore des déchets alimentaires à la poubelle, il est proposé une dotation gratuite d'un composteur individuel, lors d'une formation de 45 minutes.

Pour consulter les dates de sessions et vous inscrire : [www.smeeoom-moyennegaronne.fr](http://www.smeeoom-moyennegaronne.fr) ou au 0563290997



**RAPPEL : lors du tri dans les poubelles jaunes, il ne faut pas mettre les détritrus dans des sacs  
Il faut mettre chaque emballage trié (la poubelle jaune concerne tous les emballages)  
directement dans le conteneur.**

Olivier HENRY

### **PREVENTION DES RISQUES DE FEUX DE FORET ET DE VEGETATION**

Communiqué de la Préfecture



## Rappel des règles relatives au brûlage des déchets verts et d'emploi du feu à proximité des espaces boisés

Ces derniers jours, le département de Tarn-et-Garonne a été le théâtre de nombreux départs de feux de forêt et de végétation, causés notamment par le brûlage de déchets verts. La propagation et l'intensité des incendies sont amplifiées par la période de sécheresse qui sévit actuellement sur le département.

Le préfet de Tarn-et-Garonne rappelle que le brûlage des déchets verts à l'air libre est strictement interdit, tout au long de l'année. Ces déchets verts dits "ménagers" regroupent les feuilles mortes, les tontes de pelouse, les tailles de haies et d'arbustes, les travaux de débroussaillage et autres pratiques similaires.

Des solutions de valorisation existent : paillage, compostage, ou encore apport volontaire en déchetterie.

De plus, l'emploi du feu, notamment par l'allumage de feux de camp ou de cigarettes, dans les espaces boisés et 200 mètres autour, est strictement interdit du 15 juin au 15 septembre.

Par ailleurs, les pratiques d'écobuage et le brûlage de déchets verts liées aux activités agricoles, autorisées de manière exceptionnelle, sont strictement encadrées et limitées aux végétaux issus des travaux d'élagage dans les exploitations agricoles.

**Pour plus d'informations sur les risques de feux de forêts et de végétation :**  
<https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Risques-naturels-et-technologiques/I-Les-risques-naturels/Incendie-Feux-de-forets>

Communiqué Préfecture

## ASA

L'année climatique plutôt pluvieuse a eu pour conséquence que le réseau a été moins utilisé. C'est quelque peu regrettable car cette année le prix de l'électricité a été plutôt très bas. A ce sujet, le prix étant très fluctuant, les tarifications seront différentes pour la saison 2025.

Pour la prochaine saison, on peut déjà affirmer que les stocks d'eau seront au plus haut niveau et c'est rassurant quand on sait que l'on plonge dans l'inconnu.

Malgré un usage plutôt faible, l'entretien est toujours nécessaire afin de maintenir notre outil de travail commun.

## Foyer Rural

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le Foyer Rural par le biais de la présidente, Mme Véronique Wingtan au 06.48.13.37.79

## Bien vivre à Gramont

Aucune information n'a été transmise par l'association

Pour tout renseignements vous pouvez contacter M. Corbière

## ACCA

Aucune information n'a été transmise par l'association

Pour tous renseignements vous pouvez contacter M. Moles

Cependant M. Le Prefet nous a demandé de communiquer avec toutes les personnes possesseurs d'armes

Les détenteurs d'armes chasseurs, anciens chasseurs et tireurs sportifs ont jusqu'au 31 décembre 2024 pour créer leur compte dans le SIA.



À ce jour, seuls les détenteurs d'armes au titre de la chasse ou du tir sportif sont concernés par cette mesure et sont tenus d'y avoir créé un compte d'ici au 31 décembre 2024 ([article 10 du décret 2024-615 du 27 juin 2024](#) portant diverses mesures dans le domaine des armes).

- Publics concernés : tous les particuliers détenant au moins une arme, disposant d'un permis de chasser (validé ou non) ou d'une licence de tir sportif.
- Publics non concernés : les possesseurs de fusils à canon lisse à un coup par canon acquis avant décembre 2011, pour qui l'inscription au SIA est fortement conseillée mais pas impérative tant que l'arme ne change pas de propriétaire. Les chasseurs mineurs ne sont pas non plus concernés par cette mesure.

Olivier HENRY

## ASSOCIATION LE PREAU

L'association le Préau au-delà des ventes hebdomadaires, et régulières des produits d'épicerie a organisé une soirée sur le thème de Boris Vian.

C'était le 12 octobre en soirée que nos trois amis, Philippe Yvelin et ses deux complices, nous ont ébahis par un spectacle particulièrement bien écrit et truffé d'humour. Ce n'est pas moins de 26 chansons qui ont été présentées, avec explication de leur substance et leur raison d'être. Et c'est avec une exposition fascinante très détaillée que l'on a pu mieux comprendre l'artiste.

Le public (63 personnes) a pu partager le verre de l'amitié avec les artistes à l'issue du spectacle.

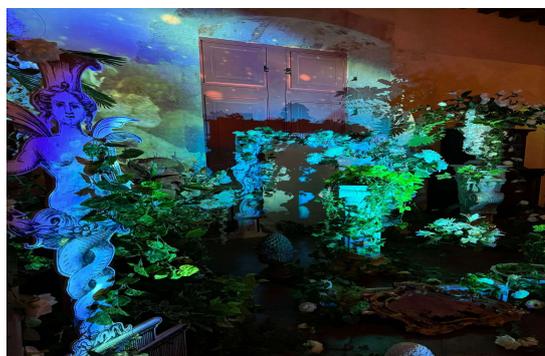
Enfin l'association vous propose cette année de découvrir la crèche de Noël en notre église du 1<sup>er</sup> décembre au 8 janvier. Celle-ci est réalisée par Silvano Biancat de Gramont sur le thème de sa Toscane natale aidé par de nombreux bénévoles. La vie rurale et villageoise y est représentée par 170 santons peints à la main. La crèche aux couleurs de l'Italie évoque les paysages de notre Lomagne. Un petit détour qui en vaut la peine et participe à la magie de Noël.

Laurent Dirat président de l'association.



## La Vie au Chateau

Noël s'invite au château !  
Découvrez les traditions de Noël présentées au  
château de Gramont en famille, entre amis ou en  
amoureux



### **Exposition : Un Noël d'antan**

Cette année encore, le château de Gramont se met aux couleurs de Noël : sapin décoré et orné de pommes, table joliment dressée et jouets d'autrefois seront présentés dans la grande salle de réception du château et côtoieront les belles tapisseries d'Aubusson.

Une visite à ne pas manquer et qui ravira petits et grands !

### **Deux balades contées à ne surtout pas manquer**

Rien de tel qu'un décor fabuleux et surprenant pour s'immerger dans un univers merveilleux. De salles en salles, d'histoires en histoires, de personnages en créatures, de mots en phrases, laissez-vous entraîner par Véronique, conteuse professionnelle et animatrice culturelle, qui vous guidera au travers de notre exposition : un Noël d'antan au XIXe siècle.

Elle proposera deux balades immersives jouant sur le thème de Noël et du château de Gramont.

### **Exposition Magies Baroques**

Découvrez la mystérieuse figure de la magicienne à travers ses enchantements et cette exposition immersive qui prend place dans toutes les salles du château.

De scènes en scènes, magie, métamorphoses, envoûtements et autres décors enchanteurs vous transporteront dans un univers où les frontières du monde de la magie se fondent dans des décors de théâtre et dans les diverses pièces du château.

Cette exposition est à partager en famille ou entre amis, pour le plus grand plaisir des petits et des grands !

### **Un Noël d'antan**

**Adulte : 7 €**

**Gratuit pour les moins de 26 ans**

**Balades contées les jeudi 26 décembre 2024 et jeudi 2 janvier 2025 à 14h30**

**Adulte : 9 €**

**Enfant : 4 €**

**Réservation conseillée**

**Exposition Magies Baroque du 16 novembre 2024 au 21 avril 2025**

**Adulte : 7 €**

**Gratuit pour les moins de 26 ans**

**Prévoir des vêtements chauds !**

Renseignements au 05.63.94.05.26 ou [chateau.gramont@monuments-nationaux.fr](mailto:chateau.gramont@monuments-nationaux.fr)  
[www.chateau-gramont.fr](http://www.chateau-gramont.fr)



